

FICHES FORMATIONS EDUCATEURS

BEF - Brevet d'Entraîneur de Football

Définition du public

Entraîneur, éducateur, de club de niveau régional, entraîneur, éducateur d'équipes de jeunes de niveau national, chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif, éducatif et associatif.

Les objectifs

Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité. Il est en capacité de :

- Mettre en oeuvre le projet sportif d'un club ou d'une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors), dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) ;
- Entraîner une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) ;
- Assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage ;
- Diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) ;
- Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- Effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure.

Pré-requis en formation

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Etre âgé de 18 ans révolus,
- Etre licencié à la FFF pour la saison en cours,
- Etre titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional délivrée par la FFF (DTR de votre Ligue),
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),
- Etre titulaire de l'un de ces diplômes :
 - Etre titulaire du brevet de moniteur de football obtenu après le 2 avril 2008,
 - Etre enseignant à l'Education Nationale (titulaire du CAPES ou du CAPEPS) et justifier de 5 années d'enseignement dans un établissement de l'EN (ou conventionné avec l'EN) et titulaire d'une attestation de niveau de jeu régional délivrée par le DTN de la FFF ou son représentant
 - Etre ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport,
 - Etre ou avoir été joueur au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 ou National ou CFA ou CFA2 ou D1 Futsal pendant 100 matches en seniors,
 - Etre ou avoir été joueuse au niveau national en D1 ou D2 féminine pendant 100 matches en seniors,
 - Etre titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention « football »
 - Etre titulaire d'au moins une U.C. du Brevet d'Entraîneur de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience

Programme de la formation

La formation au Brevet d'Entraîneur de Football se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires :

- UC 1 : être capable de mettre en oeuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)
- UC 2 : être capable d'entraîner, en sécurité, une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)
- UC 3 : être capable de diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)

A retenir

218h de formation en centre + 360h de mise en situation professionnelle (U14 régional minimum)

Tarif maximum : 3054€ + 50€ (tests de sélection)

Aides au financement FAFA + CPF + AFDAS

Indicateurs de performance

BEF								
Saison	Moyenne Age	Nombre d'inscrits aux tests	Public Féminin	Nombre d'admission	Taux d'admission	Présents à la certification	Diplômés	% CERTIFIÉS
18/19	32	34	0	31	91,18%	29	21	67,74%
19/20	33	50	1	26	52,00%	26	26	100,00%
20/21	31	59	1	40	67,80%	En cours	En cours	En cours